

## **CONVOCATION DU 26 JUIN 2018**

Le conseil municipal se réunira jeudi 05 juillet 2018 à 20 heures en session ordinaire à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Procès-verbal de la séance du 07 juin 2018 ;
- RIFSEEP ;
- Salle de l'Oudon – location du 16 juin ;
- Devis Berger Levrault ;
- Frais de Scolarité Cossé le Vivien ;
- Question diverses & imprévues.

---

### **SEANCE DU 05 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme MARTIN-FERRÉ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. HOUSSAIS.

**ETAIENT EXCUSES** : MM. BUFFET – PAILLARD – GEAI – BROSSIER – BRETON ;

**NON EXCUSE** : M. CORTYL ;

**SECRETAIRE** : M. HOUSSAIS.

---

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUIN 2018**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 07 juin 2018.

Suite à une réponse négative, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

---

N'ayant pas le quorum, les dossiers qui doivent être validés seront remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

---

### **RIFSEEP**

Madame le Maire informe le conseil que nous avons reçu une note de la Préfecture précisant qu'un montant plafond doit obligatoirement être fixé dans la délibération pour le CIA, même si celui-ci reste facultatif.

Lors du travail effectué, un plafond avait été indiqué à hauteur de 300 € mais n'a pas été indiqué sur la délibération.

---

### **SALLE DE L'UDON – LOCATION DU 16 JUIN**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la location du 16 juin dernier, les personnes ont rencontré un problème avec le vidéoprojecteur.

Après délibération, le conseil municipal, autorise de faire payer la sono demi-tarif, soit 60 € .

---

### **DEVIS BERGER-LEVRAULT**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé auprès du prestataire de notre logiciel paie pour installer un connecteur BL.connect Données Sociales. Ce dernier sera utilisé pour le prélèvement à la source qui sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce dernier permettra la connexion au portail Net-entreprises en mode API « Application Programming Interface » pour un envoi et une réception automatisés des données vers/depuis le portail Net-entreprises.

Le devis s'élève à 132,15 € HT pour la souscription au contrat qui comprend le tarif annuel et la mise en service.

Un autre devis s'élevant à 271,15 € HT comprend les mêmes options et l'accompagnement PASRAU en plus.

---

### **FRAIS DE SCOLARITE COSSE LE VIVIEN**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réponse de Cossé pour avoir le coût moyen départemental. Celui-ci informe que : « la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 dispose que si la commune de résidence ne possède pas d'école publique, elle doit participer au montant du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. La Préfecture de la Mayenne nous a informé, par un courrier en date du 28 septembre 2015, que nous n'avons aucune obligation de distinguer le coût moyen déterminé pour un élève scolarisé en maternelle de celui pour un élève scolarisé en élémentaire ».

---

### **FESTIVAL LES MOUILLOTINS**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de l'équipe AMAC suite aux intempéries du week-end du 09-10 juin 2018, cette dernière demande une aide financière afin de les aider à repartir sur des bases solides et sereines pour la prochaine édition du festival.

---

### **CCPC – ASSEMBLEE PLENIERE**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'ils ont été destinataire d'un mail concernant l'organisation des assemblées plénières et que s'il le souhaite ils peuvent remplir le questionnaire qui doit être retourné avant le 07 septembre 2018.

---

La prochaine séance aura lieu le jeudi 06 septembre 2018 à 20 heures.

---

La séance s'est achevée à 21 heures.

### **SIGNATURES**

*Marie-Josèphe GUILLET*

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Marc GIRAUD*

*Nicole PESCHÉ*

*Nicolas HOUSSAIS*